

CONSEILS CITOYENS

VOTRE QUARTIER COMPTÉ



GÉLY PAS DU LOUP - VAL DE CROZE
FIGUEROLLES PETIT BARD - PERGOLA
AIGUELONGUE HAUTS DE MASSANE
VERT BOIS CELLENEUVE
POMPIGNANE PRÈS D'ARÈNES
LEMASSON CÉVENNES
PAILLADE

LES CONSEILS CITOYENS, POUR QUOI FAIRE ?

Habitants, associations et représentants du monde socio-économique des quartiers prioritaires de Montpellier, connaissez-vous les Conseils Citoyens ?

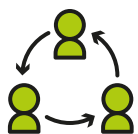
Ces instances vous permettent de représenter les habitants de votre quartier, de partager vos expériences, d'exprimer les besoins et de proposer des initiatives qui s'inscrivent dans les objectifs fixés par le Contrat de ville.

Vous avez plus de 18 ans, **investissez-vous dans votre quartier, faites entendre votre voix, rejoignez les Conseils Citoyens.**

OBJECTIFS ET PRINCIPES



Favoriser l'expression des habitants.



Partager les expériences d'utilisateurs.



Communiquer aux institutions les travaux et propositions.



S'impliquer dans les instances de pilotage du contrat de ville et de la mise en œuvre de la politique de la ville.

PROXIMITÉ
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
LAICITÉ
PARITÉ
PLURALITÉ



Quartiers prioritaires politique de la ville

LEXIQUE

Conseils Citoyens

Depuis la loi du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la création des Conseils Citoyens est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville)

Les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville sont les territoires où s'applique la politique de la ville qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux les plus en difficulté où les revenus sont les plus faibles. 1514 quartiers sont répertoriés au niveau national, 12 à Montpellier. C'est un décret qui fixe le périmètre de ces quartiers.

Contrats de ville

La politique de la ville a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et l'ensemble du territoire et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Le contrat de ville est le cadre d'actions de la politique de la ville, qui fixe les objectifs et les moyens dédiés aux quartiers jusqu'à la fin de l'année 2022. Il est signé par la Ville de Montpellier, la Métropole, les services de l'État (préfecture) et l'ensemble des partenaires intervenant au sein des QPV (Région, Département, Bailleurs sociaux).

CHIFFRES CLÉS

330
CONSEILLERS CITOYENS

12
QUARTIERS PRIORITAIRES À MONTPELLIER

13
CONSEILS CITOYENS

Chaque Conseil Citoyen est composé de

- 20 à 30 personnes avec deux collègues :
- les habitants du quartier,
- les représentants d'associations et acteurs locaux.

